

Lettre aux pensionnés
de prévoyance.ne

La Chaux-de-Fonds,
le 17 janvier 2011

Attestation de rente 2010 pour la déclaration d'impôt et fiche d'assurance au 01.01.2011

Madame, Monsieur,

Nous vous remettons, ci-joint, deux documents relatifs à votre rente :

- une fiche d'assurance qui vous indique le nouveau montant de votre rente dès le 1^{er} janvier 2011 ;
- une attestation de rentes précisant le montant versé en 2010, à joindre à votre déclaration d'impôt.

Selon l'article 43 de la Loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, le Conseil d'administration de prévoyance.ne a décidé d'adapter les rentes versées dès le 01.01.2011 à une indexation de 0.35%, ceci en fonction d'une évolution de l'indice des prix à la consommation de + 0.70% de novembre 2009 à mai 2010 (nouvelle période de référence).

En principe, le versement des rentes s'effectuera le 24 de chaque mois, à l'exception des mois d'avril (21 avril 2011), juillet (22 juillet 2011), septembre (23 septembre 2011) et décembre (20 décembre 2011), mais au plus tard avant la fin du mois.

Nous vous rappelons que les bénéficiaires de rentes sont tenus d'annoncer immédiatement à prévoyance.ne toute modification de la situation susceptible d'entraîner l'adaptation des prestations, de même que toute modification de leur situation personnelle.

Nous vous recommandons également la consultation de notre site Internet, www.prevoyance.ne.ch, qui contient un grand nombre d'informations pouvant vous être utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures et nos bons vœux pour la nouvelle année.

prévoyance.ne

(document sans signature)

Annexes : 1 fiche d'assurance / 1 attestation de rentes

